

Éligible

DDA

Public visé

- Les dirigeants qui exercent une activité d'intermédiation en assurance.
- Les salariés dont l'activité vise la distribution du produit d'assurance.

Cette formation est à la carte avec 3 blocs de 5 heures au choix.

Descriptif de la formation

La directive sur la distribution d'assurances (DDA) impose aux intermédiaires en assurances des obligations en matière de formation dont l'obligation de formation continue d'une durée de 15h par an.

Cette formation a pour objectif de répondre à ces exigences de formation.

Objectifs de la formation

- Obtenir l'attestation de formation professionnelle annuelle obligatoire à fournir obligatoirement à l'association dont vous êtes membre pour renouveler votre inscription à l'ORIAS.

Compétences visées

- Appréhender et intégrer dans l'activité des commerciaux d'assurance les bonnes pratiques édictées par la directive concernant leur approche et leur comportement vis-à-vis de leurs prospects et clients.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz.

Document remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation (pour inscription ORIAS).

Référence : DDA-02BK

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : 15H

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :
3 mois d'accès



Programme de formation

2

Nous vous proposons une formule de formation DDA annuelle à la carte.

Composez votre formation DDA en sélectionnant de 1 à 3 blocs selon vos préférences et votre besoin, en faisant votre sélection parmi les 19 blocs de connaissances disponibles.

Bloc A

Réglementaire
(5h)

Bloc B

Relation client
(5h)

Bloc C

Assurance
emprunteur
(5h)

Bloc D

Les assurances
de santé
(5h)

Bloc E

La prévoyance
(5h)

Bloc F

La connaissance
du client
(5h)

Bloc G

Le patrimoine
(5h)

Bloc H

Retraite et assurance
(5h)

Bloc J

Les marchés financiers
(5h)

Bloc K

L'assurance auto
(5h)

Bloc L

La MRH
(5h)

Bloc M

Les assurances
entreprises
(5h)

Bloc N

Les fondamentaux
du contrat
(5h)

Bloc O

La retraite des salariés
(5h)

Bloc P

La retraite des
non-salariés
(5h)

Bloc Q

Retraite : les solutions
complémentaires
(5h)

Bloc R

Mieux communiquer
au téléphone
(5h)

Bloc S

Assurance-vie
approfondissement
(5h)

Nouveau bloc ! ★

Bloc T

Contrats d'assurance-vie
et de capitalisation
(5h)

L'arrêté prévoit la liste des compétences nécessaires pour la formation ou le développement professionnel continu, en fonction de la nature des produits distribués, des modes de distribution et des fonctions exercées, ainsi que le contenu et les caractéristiques des actions de formations ou de développement professionnel continu correspondantes.

Détails de la formation

Bloc A – Réglementaire (5 heures)

- RGPD - Les fondamentaux
- RGPD - Droits des personnes
- RGPD - Obligations des entreprises
- La lutte contre les discriminations
- Assurance et lutte antiblanchiment
- SOLVENCY 2 : présentation
- La Directive Distribution Assurance

Bloc B – Relation client (5 heures)

- La capacité des personnes physiques
- Distribution des produits d'assurance
- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Les pratiques commerciales déloyales
- La lutte contre les discriminations

Bloc C – Assurance emprunteur (5 heures)

- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur - Risques garantis
- Assurance emprunteur et information du client
- Le changement d'assurance emprunteur
- Cas concret - Analyse d'une assurance emprunteur
- Cas concret - Changement d'assurance emprunteur
- La garantie des accidents de la vie (GAV)
- La convention AERAS

Bloc D – Les assurances de santé (5 heures)

- Couverture santé des salariés : Les soins
- Couverture santé des salariés : Autres situations
- La couverture maladie chômage des TNS
- Les complémentaires santé
- Les complémentaires santé : les contrats collectifs
- Le reste à charge zéro
- L'assurance dépendance
- L'assurance décès

Bloc E – La prévoyance (5 heures)

- L'assurance incapacité - invalidité complémentaire
- Les contrats Prévoyance Madelin
- L'assurance décès
- L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident
- Les assurances homme clé
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

Bloc F – La connaissance du client (5 heures)

- Le statut du majeur protégé
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

Bloc G – Le patrimoine (5 heures)

- La notion de patrimoine
- Les libéralités
- Les successions : approche patrimoniale
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de la transmission du patrimoine
- Cas concret - Donation-partage

Bloc H – Retraite et assurance (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Le PER individuel

Bloc J – Les marchés financiers (5 heures)

- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- Les opérations sur titres
- Le marché obligataire
- Approche des produits dérivés
- La crise financière : 1 - les subprimes
- La crise financière : 2 - les dettes souveraines
- Risques et stratégies d'investissement

Bloc K – L'assurance auto (5 heures)

- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier
- Le règlement des sinistres corporels
- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes : la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques de l'indemnisation
- La protection conducteur

Bloc L – La MRH (5 heures)

- Présentation de l'assurance Multirisques habitation
- Introduction à l'assurance multirisques habitation
- L'assurance MRH : les responsabilités liées à l'habitation
- Les événements garantis : les bases
- Les événements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification assurance MRH
- Le règlement des sinistres
- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier

Bloc M – Les assurances entreprises (5 heures)

- Les assurances « pertes d'exploitation »
- La responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- L'assurance de responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- Garanties et assurances liées à la construction
- L'assurance des risques d'entreprise
- Les assurances homme clé
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Les indemnités de fin de carrière

Bloc N – Les fondamentaux du contrat (5 heures)

- Les contrats
- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- La protection du consommateur
- Le contrat d'assurance : Les fondamentaux juridiques
- Le contrat d'assurance : La formation du contrat
- Le contrat d'assurance : La vie contrat
- Le contrat d'assurance : Le dénouement du contrat

Bloc O – La retraite des salariés (5 heures)

- La retraite des salariés: acquisition des droits
- Retraite et activité
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite complémentaire des salariés : les prestations
- La retraite et le conjoint
- Demander sa retraite

Bloc P – La retraite des non-salariés (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- La couverture retraite obligatoire des non-salariés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite complémentaire des professions libérales
- La retraite et le conjoint
- Retraite et activité
- Les systèmes de couverture supplémentaires
- Le PER individuel

Bloc Q – Retraite les solutions complémentaires (5 heures)

- Le Plan d'épargne entreprise (PEE)
- La loi PACTE et l'épargne retraite
- Les PER entreprises
- Le PER au quotidien
- Le PEA
- Bien utiliser le PEA
- Le PER individuel

Bloc R – Bien communiquer avec ses clients (5 heures)

Mieux communiquer au téléphone

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations

Faire face aux incivilités

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

Bloc S – Assurance-vie approfondissement (5 heures)

- La spécificité des contrats de capitalisation
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Valeurs mobilières et assurance-vie

Nouveau bloc ! ★

Bloc T – Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation (5 heures)

- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- La spécificité des contrats de capitalisation
- Cas concret - Document d'informations clés (DIC)

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Chaque module se termine par un quiz qui permet d'évaluer les connaissances et d'obtenir un score final.
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.

► Déroulé de la formation

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 70 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissances une fiche de synthèse (au format PDF) est téléchargeable.



Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel avec un navigateur récent (Google Chrome, Safari ou Firefox).
- Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur Web, bureautique, PDF...).
- Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité

Les contenus des module sont sous-titrés.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation ou en nous envoyer un mail à contact@ceosone.com

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

Conseillez-moi

contact@ceosone.com
04 22 32 89 32
(Appel non-surtaxé)

